

Image not found or type unknown



Question concernant division co-propriété

Par **HENNING**, le **04/05/2009** à **11:37**

Bonjour,
Existe-il un délais pour effectuer la division d'une co-propriété à partir de l'achat?
As t'on le droit d'effectuer des travaux sur une partie de cette co-propriété sans avoir établie la division?
Quel procédure effectuer pour "sortir" d'une co-propriété "n'étant pas dans les règles"?
Merci infiniment pour réponse.
Cordialement